



SFMR Schweizerische Fachstelle Motorrad und Roller
OSMS Office suisse moto et scooter
USMS Ufficio svizzero moto e scooter

Schweizerische Fachstelle für Motorrad und Roller
Office suisse moto et scooter
Ufficio svizzero moto e scooter

Gibelinstrasse 25, 4500 Solothurn
Tel. 032 621 70 51
info@fachstelle-motorrad.ch
www.motosuisse.ch



Soleure, 27 juillet 2020

Pas de frais de stationnement pour les scooters et les motos dans les villes suisses !

Un coup de feu dans le dos

(OSMS) *motosuisse*, l'association suisse de l'industrie motos et scooters, considère que la redevance de stationnement pour les deux-roues motorisés dans les villes et les agglomérations est contre-productive. Ils ne sont qu'une nouvelle source de revenus monétaires et vont clairement à l'encontre du dégroupage du trafic et de la décongestion des centres-villes.

Conformément à la modification de l'ordonnance sur la signalisation, art. 48b, effectuée le 20 mai, le Conseil fédéral autorise les villes et les communes suisses à percevoir des taxes de stationnement à partir de 2021, non seulement pour les voitures, mais aussi pour les motos et les scooters, ainsi que pour les e-bikes et même les motocyclettes. Plusieurs grandes villes suisses envisagent déjà d'introduire une telle réglementation dans le cadre de nouveaux concepts de stationnement - avec des champs numérotés et des parcmètres pour les deux-roues.

Une mesure contre-productive

motosuisse, l'association suisse de l'industrie motos et scooters, est fermement opposée à de telles mesures. Elle considère que la dissuasion par les frais de stationnement est contre-productive, car les scooters et les motos prennent beaucoup moins de place que les voitures. Les frais de stationnement pour les deux-roues ne sont qu'une nouvelle source de revenus bienvenue pour les caisses municipales. Elles iraient clairement à l'encontre des efforts déployés pour débloquer les centres-villes et, d'une manière générale, pour dégroupier le trafic.

Les avantages des scooters et des motos dans les villes et les agglomérations

L'association souligne les avantages indéniables et précieux des deux-roues motorisés dans le transport urbain et d'agglomération, tant en termes de politique des transports que de politique environnementale :

- l'espace minimum requis, tant en déplacement qu'en stationnement
- une consommation de carburant nettement inférieure à celle d'une automobile
- Les scooters, en particulier, sont un moyen de transport rentable et nécessitant peu d'entretien pour une large
- Utilisation des véhicules à au moins 50 %
- Adéquation pour deux personnes
- une grande agilité
- pas de "voyages à vide" à la recherche de places de parking gratuites
- la technologie moderne (catalyseurs, ABS)
- facteur de protection élevé en temps de corona